

# Légalisation de signature

La légalisation d'une signature sert à authentifier votre propre signature lorsqu'elle est apposée sur des actes sous seing privé. La procédure sert à vérifier que vous êtes bien la personne concernée par le document.

## Quelles démarches ?

Vous devez vous adresser à la mairie de votre domicile et présenter les documents suivants :

- > Pièce avec la signature à légaliser
- > Pièce d'identité sur laquelle figure votre signature
- > Justificatif de domicile (facture EDF, téléphone fixe et portable, eau, avis d'imposition)

L'authentification de votre signature se fait obligatoirement en votre présence. Vous devrez signer au guichet devant l'agent.

La démarche est gratuite et peut se faire en Mairie centrale ou dans les 3 Annexes de mairie (Guézy, Escoublac et Lajarrige).

## Fil Infos



**SANTÉ, SOLIDARITÉS, SPORT**

Journée bauloise de l'inclusion  
: L'olympisme pour tous !



**SOLIDARITÉS**

Les associations Bauloises  
recherchent des bénévoles,  
pourquoi pas vous ?




**ALERTE, SOLIDARITÉS**

Action sociale : les services  
sociaux Baulois préparent le  
plan canicule



**VILLE DE LA BAULE**

Ville de La Baule Escoublac  
Hôtel de Ville  
7, avenue Olivier Guichard  
44500 La Baule-Escoublac

 02 51 75 75 75

